11 déc 2009 -10:31

Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 11 décembre 2009, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 11 décembre 2009, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe Rue de la Loi 16 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 02 11 https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie Service Rédaction +32 2 287 41 07 sarah.delafortrie@premier.fed.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Marché public pour la Défense

Marché public relatif aux modules multimédia d'Etat-major

Marché public relatif aux modules multimédia d'Etat-major

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à conclure un marché public pour la fourniture de pièces de rechange, outillage et appareils de test, la réparation de matériel défectueux et des prestations de services apparentés pour les 25 modules multimédia d'Etat-major de la Défense.

Le contrat d'entretien actuel doit être prolongé. Siemens s.a. est l'unique firme qui peut fournir et développer une partie des composants et fournir le support au système.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense Rue Lambermont 8 1000 Bruxelles Belgique +32 2 550 28 11 http://www.mil.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Mesures en matière d'emploi

Exécution de décisions du conclave budgétaire en matière de promotion de l'emploi

Exécution de décisions du conclave budgétaire en matière de promotion de l'emploi

Sur proposition de Mmes Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, et Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé quatre projets d'arrêté royal qui exécutent des décisions prises lors du conclave budgétaire en matière d'emploi.

Conventions premier emploi

L'employeur qui accueille des élèves, étudiants ou apprenants en tant que stagiaires est dispensé de son obligation en matière de convention premier emploi s'il remplit au moins les deux tiers de l'obligation.

Renforcement temporaire des réductions de cotisations sociales

La diminution des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs à bas salaires et les travailleurs de moins de 19 ans est temporairement renforcée.

La borne bas salaires pour la réduction structurelle sera fixée à 6.030 euros à partir du 1er janvier 2010. Pour les travailleurs de moins de 19 ans, une réduction totale des cotisations sociales est prévue.

Tuteurs

L'employeur qui désigne un tuteur pour l'encadrement professionnel de ses stagiaires peut bénéficier d'une réduction de cotisations sociales. Cette réduction s'élèvera, à partir du 1er janvier 2010, à 400 euros par trimestre pour cinq postes de stages. Le tuteur doit être un travailleur qui dispose d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle et qui a suivi une formation de tuteur.

Licenciements après retsructuration

Les salariés d'au moins 45 ans ou disposant d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle et qui sont victimes d'une restructuration peuvent, à partir du 1er janvier 2010, transmettre leur expérience et



expertise en tant que formateur ou accompagnateur. Les institutions publiques de formation professionnelle, les fonds sectoriels de fomation et leurs partenaires respectifs peuvent faire appel à ces salariés licenciés qui entrent alors en ligne de compte pour les avantages suivants :

- une activation de l'allocation de chômage de 1.100 euros par mois pendant 24 mois ;
- une réduction des cotisations de sécurité sociale de 1.000 euros par trimestre, pendant huit trimestres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances Rue de la Loi 2 1000 Bruxelles Belgique +32 2 504 85 13 http://www.milquet.belgium.be

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Taxe sur la valeur ajoutée

Sursis aux amendes fiscales en matière de TVA

Sursis aux amendes fiscales en matière de TVA

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui instaure le sursis à l'exécution des amendes fiscales en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Sur proposition du ministre des Finances Didier Reynders, le juge peut accorder un sursis complet ou partiel à l'exécution du paiement d'une amende fiscale.

Le débiteur peut demander un sursis s'il ne s'est pas vu infliger une amende fiscale de même nature pendant une période de référence de deux ans. Le sursis reste valable pendant un délai d'épreuve de trois ans qui suit l'octroi du sursis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes Rue des Petits Carmes15 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 85 91 http://www.diplomatie.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Marché public pour la Défense

Transport maritime de matériel militaire

Transport maritime de matériel militaire

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à conclure un marché public pour les transports maritimes de matériel militaire destiné aux exercices et aux opérations de la Défense en 2010. Les contrats de transports maritimes seront conclus en 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense Rue Lambermont 8 1000 Bruxelles Belgique +32 2 550 28 11 http://www.mil.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Contrats de sécurité et de société

Allocation fédérale pour les communes avec contrats de sécurité et de société

Allocation fédérale pour les communes avec contrats de sécurité et de société

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui octroie une allocation fédérale pour 2009 aux communes qui avaient conclu des contrats de sécurité et de société dans le cadre de la politique locale de sécurité et de prévention de la criminalité.

La proposition de la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom vise à modifier la dotation fédérale en une allocation fédérale destinée à couvrir les coûts des politiques locales de sécurité et de prévention. Une allocation de 14.642.446,50 euros est répartie entre les communes qui ont conclu un contrat de sécurité et de société (AR du 27 mai 2002). Les communes qui peuvent bénéficier d'un contrat de sécurité et de société dans le cadre de leur service de police doivent communiquer à la Direction générale Sécurité et Prévention une déclaration qui précise le contexte et l'utilisation de l'allocation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
http://www.justice.belgium.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Loterie Nationale

Rente de monopole redevable par la Loterie Nationale

Rente de monopole redevable par la Loterie Nationale

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant et les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie Nationale est redevable au budget de l'Etat. Cette rente est fixée pour 2009 à 86.763.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes Rue des Petits Carmes15 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 85 91 http://www.diplomatie.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Fraude économique

Rapport 2008 de la Commission interdépartementale pour la coordination contre la fraude économique

Rapport 2008 de la Commission interdépartementale pour la coordination contre la fraude économique

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a pris connaissance du Rapport de la Commission interdépartementale pour la coordination contre la fraude économique (CICF) pour l'année 2008.

Ce rapport s'appuie sur l'évaluation annuelle réalisée par la Cellule interdépartementalde de prévention (CIP) et la Cellule multidisciplinaire de lutte contre la fraude pour la sécurité de la chaîne alimentaire (CMSA).

Le Conseil des ministres a par ailleurs donné mission à la CICF, pour les exercices futurs, de :

- garder à jour l'aperçu des cellules de coordination et des protocoles de collaboration existants ;
- mener une concertation permanente entre les services compétents en vue d'obtenir une coordination maximale des contrôles;
- continuer de travailler, dans le cadre d'une approche multidisciplinaire des contrôles, avec des groupes de travail ad hoc et si nécessaire, mener des actions opérationnelles coordonnées sur le terrain en collaboration avec le Parquet ;
- poursuivre l'élaboration du projet "veille" (introduction d'un système de veille via lequel les problèmes pourront être signalés plus tôt) avec toutes les instances concernées par la CICF afin de tendre à un renforcement de l'échange d'informations pendant les périodes entre les réunions ;
- rapporter la manière dont la coordination et le suivi des actions dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie se fait aujourd'hui dans la pratique. La CICF évalue cette coordination et formule une proposition concernant un encadrement légal de cette coordination.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Finexpo

Stabilisation du taux d'intérêt d'un crédit à l'exportation destiné à financer des travaux de réhabilitation au Ghana

Stabilisation du taux d'intérêt d'un crédit à l'exportation destiné à financer des travaux de réhabilitation au Ghana

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere à stabiliser le taux d'intérêt de l'euro au taux CIRR en vigueur au moment de la signature de la convention de financement sur un crédit à l'exportation de 67.607.509 euros, d'une durée de remboursement de 8 ans et demi. Ce crédit est destiné à financer des travaux pour la réhabilitation de la côte d'Ada Beach au Ghana par la société DEME n.v..

Finexpo est un Comité d'avis qui a pour objectif d'assurer le soutien financier des exportations de biens d'équipement et de services belges, en réduisant ou en stabilisant les taux d'intérêt des crédits octroyés pour financer des exportations belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

ISAF

Engagements complémentaires pour l'opération ISAF

Engagements complémentaires pour l'opération ISAF

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem de permettre le déploiement en Afghanistan d'une trentaine de militaires belges entre février 2010 et janvier 2011.

Une vingtaine de militaires proviennent du quartier général international de Heidelberg (Allemagne) et auront une fonction de collaborateurs d'état-major au sein du quartier-général de l'ISAF à Kaboul. D'autre part, six militaires belges seront mis en place à Kaboul afin d'assurer, du 17 décembre 2009 à la mi-décembre 2010, la sécurité du général-major DEVOS, qui fait partie de ce contingent.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense Rue Lambermont 8 1000 Bruxelles Belgique +32 2 550 28 11 http://www.mil.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Grandes villes

Prolongation de la réduction d'impôt pour les dépenses de rénovation d'une habitation située dans une zone d'action positive

Prolongation de la réduction d'impôt pour les dépenses de rénovation d'une habitation située dans une zone d'action positive

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Michel Daerden, ministre des Grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui prolonge jusqu'à fin 2011 les zones d'action positive des grandes villes, qui avaient été définies par l'arrêté royal du du 4 juin 2003.

(*) modifiant l'arrêté royal du 4 juin 2003 déterminant les zones d'action positive des grandes villes en exécution de l'article 145, alinéa 2 du Code des impôts sur les revenus 1992.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes Rue des Petits Carmes15 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 85 91 http://www.diplomatie.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Secteur du diamant

Suspension du paiement d'une rétribution sur l'importation du diamant brut par des commerçants diamantaires

Suspension du paiement d'une rétribution sur l'importation du diamant brut par des commerçants diamantaires

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant application supplémentaire de la loi (*) portant création d'un fonds de compensation interne pour le secteur du diamant, pour les années 2010, 2011 et 2012. Ce fonds de compensation interne, qui fonctionne déjà, a pour mission de payer le cas échéant des avantages sociaux supplémentaires et de promouvoir l'emploi dans le secteur.

Conformément à l'accord social conclu dans le secteur fin 2006, le projet suspend pour trois nouvelles années le paiement d'une cotisation supplémentaire sur l'importation du diamant brut par des commerçants diamantaires. Pendant cette période, de 2010 à 2012, le plan social mis en place dans l'industrie du diamant continue par ailleurs à être d'application.

(*) du 12 avril 1960, article 2 bis, dernier alinéa.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances Rue de la Loi 2 1000 Bruxelles Belgique +32 2 504 85 13 http://www.milquet.belgium.be



11 déc 2009 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2009

Centre de coordination des soins

Approbation d'un projet dans le cadre du Plan Emploi Jeunes du Pacte de solidarité entre les générations

Approbation d'un projet dans le cadre du Plan Emploi Jeunes du Pacte de solidarité entre les générations

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé le projet introduit par les fédérations des centres de coordination des soins et services à domicile, dans le cadre du Plan Emploi Jeunes du Pacte de solidarité entre les générations (*)

Ce projet individuel, introduit par les fédérations francophones et néerlandophones des centres de coordination de soins à domicile, via la Commmission paritaire 330, accorde une attention particulière aux jeunes très peu qualifiés et offre un volet formation qui leur donnera davantage d'opportunités pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Il s'agit de 150 emplois (ETP).

Le Pacte de solidarité entre les générations prévoit que les employeurs du secteur non marchand peuvent bénéficier d'un certain nombre d'équivalents temps plein dont une partie du coût salarial (35.000 euros maximum) est pris en charge par la gestion globale de la sécurité sociale des travailleurs.

(*) article 82, §2, de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte des générations et l'article 14, §2 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 portant les dispositions générales d'exécution des mesures en faveur de l'emploi des jeunes dans le secteur social non marchand découlant de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte des générations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances Rue de la Loi 2 1000 Bruxelles Belgique +32 2 504 85 13 http://www.milquet.belgium.be



Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80 1040 Bruxelles Belgique +32 2 233 51 11

http://www.laurette-onkelinx.be/

